

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Décision du 31 janvier 2020 portant sanction dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie

NOR : TRER2010244S

Par décision en date du 31 janvier 2020, en application de l'article L. 222-2 du code de l'énergie, la ministre de la transition écologique et solidaire a prononcé à l'encontre de la société ANTARGAZ-FINAGAZ, dont le siège social est situé 3, place de Saverne, 92400 Courbevoie, l'annulation d'un volume de 2 244 200 kWh cumac de certificats d'économies d'énergie et d'un volume de 920 000 kWh cumac de certificats d'économies d'énergie au bénéfice des ménages en situation de précarité énergétique.